

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

**DEMANDE DE PROPOSITIONS  
POUR UNE OFFRE À COMMANDES**

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David Florida Laboratory (LDF) à Ottawa**

**Date de clôture de la période de soumission :  
05 août 2014 à 14h00 heures (HNE)**

Transmettre les soumissions à l'adresse suivante :

Agence spatiale canadienne  
BUREAU DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS  
Réception/Expédition  
Du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h30 (fermé entre midi et 13h00)  
6767, route de l'Aéroport  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 8Y9  
Canada

À l'attention de : Claudine Morin  
Courriel : [SoumissionsContracts@asc-csa.gc.ca](mailto:SoumissionsContracts@asc-csa.gc.ca)

Référence : Dossier ASC n°. **9F030 – 20130945**

*Nota :* Veuillez lire attentivement la présente demande pour plus de détails sur les exigences et les instructions relatives à la présentation des soumissions.



**07 juillet 2014**

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

**PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Introduction
2. Présentation des soumissions
3. Sommaire
4. Avis de communication
5. Compte rendu

**PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Période de validité des soumissions
4. Lois applicables

**PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Généralité
2. Prix
3. Nom commercial et adresse du soumissionnaire

**PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Évaluation financière
3. Méthode de sélection
4. Critères obligatoires et critères cotés

**PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'attribution de l'offre à commandes

**PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

1. Exigences de la sécurité

**PARTIE 7A – CLAUSES DE L'OFFRE À COMMANDES SUBSÉQUENTES**

1. Énoncé des travaux
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Conditions générales
4. Durée de l'offre à commandes
5. Option de prolongation de l'offre à commandes
6. Autorité contractante
7. Agent de projet
8. Représentant de l'entrepreneur
9. Instrument de commande
10. Base de Paiement – Limitation des dépenses
11. Mode de paiement
12. Attestation
13. Lois applicables
14. Remplacement d'individu spécifique
15. Ordre de priorité des documents
16. Évaluation de rendement du fournisseur

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

**PARTIE 7B - CLAUSES DE LA COMMANDE SUBSÉQUENTE**

1. Énoncé des travaux
2. Conditions générales
3. Durée de la commande subséquente
4. Limitation des commandes

**Liste des annexes**

- Annexe A Description des travaux
- Annexe B Bordereau de soumission
- Annexe C Évaluation de rendement du fournisseur
- Annexe D Critères d'évaluation obligatoires et cotés

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

**PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

**1. Introduction**

La demande de soumissions et de commandes subséquente compte sept (7) parties ainsi que des annexes comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions. On y précise qu'en présentant une soumission, le soumissionnaire s'engage à respecter les clauses et conditions énoncées dans toutes les parties de la demande de soumissions;

Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leurs soumissions;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations : comprend les attestations à fournir;

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre;

Partie 7 Clauses de l'offre à commandes subséquente : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout offre à commandes subséquente.

**2. Présentation d'une soumission**

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

Instructions générales aux soumissionnaires est intégré par renvoi et reproduit dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>.

**3. Sommaire**

**Description et fonctionnement**

L'objet de la présente demande de propositions (DDP) est de solliciter des soumissions d'organismes canadiens spécialisés dans la prestation de services afin d'obtenir des cours relatifs à la santé et à la sécurité au travail et de services de conseils en la matière au fur et à mesure des besoins pour le laboratoire David Florida (LDF) à Ottawa.

Les soumissionnaires intéressés sont priés de transmettre leurs soumissions conformément aux instructions fournies dans le présent document. Une description des travaux à réaliser est donnée à l'**Annexe A**.

# COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa

---

## 4. Avis de communication

À titre de courtoisie, le gouvernement du Canada demande aux soumissionnaires retenus d'aviser au préalable l'autorité contractante de leur intention de rendre publique une annonce relative à l'attribution de l'offre à commandes.

## 5. Compte rendu

Après l'attribution de l'offre à commandes, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>. Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes subséquente.

Les clauses 2006 (2014-06-26) Instructions uniformisées – demande d'offre à commandes - biens ou services – besoins concurrentiels est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

– retirer en totalité les points 4 et 5 de la clause 2006 01

### 2. Présentation des soumissions

LA DATE LIMITE POUR LA PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS EST INDIQUÉE À LA PAGE 1 DE CE DOCUMENT. L'ASC a pour politique de retourner, non décachetées, les soumissions reçues après la date et l'heure de clôture stipulées.

**Les soumissions peuvent être envoyées par courriel à l'adresse suivante :**  
[SoumissionsContracts@asc-csa.gc.ca](mailto:SoumissionsContracts@asc-csa.gc.ca)

**Les soumissions par télécopieur ne sont pas acceptées.**

### 3. Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante ([claudine.morin@asc-csa.gc.ca](mailto:claudine.morin@asc-csa.gc.ca)) au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

## **COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le gouvernement du Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le gouvernement du Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le gouvernement du Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le gouvernement du Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **4. Lois applicables**

Tous les marchés découlant de la présente DDP seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois. Les soumissionnaires peuvent, à leur discrétion, utiliser les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant la province ou le territoire canadien précisé et en insérant la province ou le territoire canadien de leur choix. S'il n'y a pas de changement, cela signifie que le soumissionnaire accepte la loi applicable indiquée.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **1. Généralités**

Le soumissionnaire doit envoyer l'**original** de sa soumission (ou par courriel également accepté), avant la date et l'heure limites précisées, à l'adresse indiquée à la page 1 de la présente DDP. Les soumissions pourront être présentées en anglais ou en français.

### **2. Prix**

La proposition financière doit indiquer la répartition détaillée du prix total proposé. Les modalités de paiement proposées doivent être données **selon les indications à l'annexe B**.

**Veillez mettre la proposition financière dans un document séparé.**

Le prix des soumissions sera évalué en dollars canadiens, la taxe sur les produits et services (TPS) est exclue les droits de douanes et les taxes d'accise sont incluses.

Le gouvernement du Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier bond de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;
- c) inclure les attestations dans une section distincte de la soumission.
- d) les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement
- e) le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

**3. Nom commercial et adresse du soumissionnaire**

- 1) Nom : \_\_\_\_\_  
2) Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
3) Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
4) Courriel : \_\_\_\_\_  
5) Numéro d'entreprise – Approvisionnement (NEA) : \_\_\_\_\_

**PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

**1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du gouvernement du Canada évaluera les soumissions.

**2. Évaluation financière**

Clause du guide des CCUA A0220T (2007-05-25) Évaluation du prix.

**3. Méthode de sélection**

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
  - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
  - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
  - c. obtenir le nombre minimal de points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a, b et c seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 40 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 60 % sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 40 %.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 60 %.

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
  
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

<b>Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60 %) et du prix (40 %)</b>				
		<b>Soumissionnaire 1</b>	<b>Soumissionnaire 2</b>	<b>Soumissionnaire 3</b>
<b>Note technique globale</b>		115/135	89/135	92/135
<b>Prix évalué de la soumission</b>		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
<b>Calculs</b>	<b>Note pour le mérite technique</b>	$115/135 \times 60 = 51.11$	$89/135 \times 60 = 39.56$	$92/135 \times 60 = 40.89$
	<b>Note pour le prix</b>	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$
<b>Note combinée</b>		83,84	75,56	80,89
<b>Évaluation globale</b>		1 <sup>er</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>

**4. Critères obligatoires et cotés (voir Annexe D)**

Les soumissions doivent satisfaire à tous les critères techniques obligatoires de l'annexe D. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à cette exigence.

Les soumissions qui ne répondent pas à tous les critères techniques obligatoires seront déclarées non-recevable. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

Tous les documents devront être fournis avec la proposition, à défaut de quoi nous devons rejeter sa proposition.



**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

**PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Pour qu'une offre à commandes leur soit attribuée, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le gouvernement du Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le gouvernement du Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution de l'offre à commandes) et après l'attribution de l'offre à commandes. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution de l'offre à commandes. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

**1. Attestations préalables à l'attribution de l'offre à commandes**

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission, mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie comme demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai de 24 heures afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

**A. PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION DE SOUMISSION**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/index.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution de l'offre à commandes.

**B. PERSONNE MORALE ET DÉNOMINATION**

1. Le soumissionnaire atteste par les présentes qu'il est (encerclez votre choix) :
  - a. seul propriétaire,
  - b. un associé,
  - c. une entité sociale.

2. L'association ou l'entité sociale a été enregistrée ou formée en vertu des lois

\_\_\_\_\_

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

3. Le centre de contrôle ou le propriétaire (le nom s'il y a lieu) de l'organisation est établi dans le pays suivant
- \_\_\_\_\_
4. Tout accord d'approvisionnement ou marché consécutif à la présente demande pourra être exécuté sous la raison sociale intégrale suivante et aux lieux d'affaires suivants :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**C. CODE DE CONDUITE POUR L'APPROVISIONNEMENT**

- 1) Le soumissionnaire atteste qu'il a lu le Code de conduite pour l'approvisionnement (<http://www.tpsgc.gc.ca/acquisitions/text/cndt-cndct/tdm-toc-f.html>) et qu'il accepte de s'y conformer.
- 2) Le soumissionnaire atteste
- a) que lors de la préparation de sa soumission, aucune corruption ou collusion ne s'est produite; et
- b) qu'il n'a commis aucune des infractions visées à l'article 121 (« Fraudes envers le gouvernement » et « l'Entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale »), 124 (« Achat ou vente d'une charge »), 380 (« Fraude commise au détriment de Sa Majesté ») ou 418 (« Vente d'approvisionnements défectueux à Sa Majesté ») du Code criminel du Canada, ou en vertu de l'alinéa 80(1)d) (« Fausse inscription, faux certificat ou faux rapport »), au paragraphe 80(2) (« Fraude commise au détriment de Sa Majesté ») ou à l'article 154.01 (« Fraude commise au détriment de Sa Majesté ») de la Loi sur la gestion des finances publiques.

**D. ATTESTATION – ANCIEN FONCTIONNAIRE**

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

**1.1 Définition**

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

### **1.2 Ancien fonctionnaire touchant une pension**

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

### **1.3 Programme de réduction des effectifs**

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

**E. L'ÉTUDE ET EXPÉRIENCE**

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans l'offre à commandes éventuelle.

**F. STATUT ET DISPONIBILITÉ DU PERSONNEL**

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du gouvernement du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

**G. LANGUES OFFICIELLES**

L'entrepreneur certifie être en mesure d'effectuer le travail dans les deux langues officielles (anglais et français).

**H. ATTESTATION**

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information fournie par le soumissionnaire pour répondre aux exigences plus haut est exacte et complète. Le gouvernement du Canada déclarera une soumission non recevable si l'attestation n'est pas remplie et fournie tel que demandé.

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

**SIGNATURE D'ATTESTATION**

Nous certifions par les présentes nous conformer aux exigences susmentionnées sur les points suivants :

- A. PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION DE SOUMISSION;
- B. PERSONNE MORALE ET DÉNOMINATION SOCIALE;
- C. CODE DE CONDUITE POUR L'APPROVISIONNEMENT;
- D. ATTESTATION – ANCIEN FONCTIONNAIRE;
- E. ÉTUDE ET EXPÉRIENCE;
- F. STATUT ET DISPONIBILITÉ DU PERSONNEL;
- G. LANGUES OFFICIELLES.

---

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

---

Signature

---

Date

**PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

**Exigences de sécurité**

Les travaux à réaliser dans le cadre de la présente DOAC ne sont assortis d'aucune exigence en matière de sécurité.

**PARTIE 7A – OFFRE À COMMANDES SUBSÉQUENTES**

**1. Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux à l'annexe A.

Les travaux devront être exécutés au Laboratoire David Florida (LDF), 3701 Avenue Carling, Ottawa Ontario K2H 8S2.

**2. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>.

## **COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

### **3. Conditions générales**

2005 (2014-06-26) Conditions générales – Offres à commandes – Biens ou services s'appliquent à l'offre à commandes et en font partie intégrante.

– retirer les paragraphes 4 et 5 de la section 2005 11

### **4. Durée des travaux**

La période de l'offre à commandes dans le cadre de la présente DOAC sera à partir de l'octroi au 31 mars 2015.

### **5. Option de prolongation de l'offre à commandes**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée de la présente offre à commandes pour une période de trois (3) années, une année à la fois, et ce selon les mêmes modalités. Le Canada pourra exercer cette option en tout temps, en informant par écrit l'entrepreneur de son intention au moins 30 jours civils avant la date d'expiration de l'offre à commandes.

L'entrepreneur convient que les taux et les prix applicables durant les quatre (4) années d'options seront conformes aux dispositions de l'offre à commandes.

### **6. Autorité contractante**

L'autorité contractante pour cette demande de propositions et l'offre à commandes subséquente est :

Claudine Morin  
Agence spatiale canadienne  
6767, route de l'Aéroport  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 8Y9  
Canada

Téléphone : (450) 926-4427  
Télécopieur : (450) 926-4969  
Courrier électronique : [claudine.morin@asc-csa.gc.ca](mailto:claudine.morin@asc-csa.gc.ca)

L'autorité contractante s'occupe des aspects administratifs et contractuels des marchés. Toute modification aux exigences doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. Aucun travail supplémentaire ou en dehors des exigences établies ne peut être accompli sur les instructions d'un employé du gouvernement autre que l'autorité contractante.

### **7. Agent de projet**

À insérer lors de l'émission de l'offre à commandes.

### **8. Représentant de l'entrepreneur**

À insérer lors de l'émission de l'offre à commandes.

## **COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

### **9. Instrument de commande**

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes*.

### **10. Base de paiement**

#### **– Limitation des dépenses**

La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu de l'offre à commandes ne doit pas dépasser **\$ 70,000.00**, La taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :

- a) lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
- b) quatre (4) mois avant la date d'expiration de l'offre à commandes, ou
- c) dès que l'entrepreneur juge que les fonds de l'offre à commandes sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds de l'offre à commandes sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

### **11. Mode de paiement**

Les demandes de paiement devront être présentées une fois par mois suite à la réception d'une commande subséquente.

### **12. Attestations**

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le gouvernement du Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le gouvernement du Canada aura le droit de résilier l'offre à commandes pour manquement conformément aux dispositions de l'offre à commandes en la matière.

## **COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

### **13. Lois applicables**

L'offre à commandes doit être interprétée et régie selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### **14. Remplacement d'individu spécifique**

Si des individus spécifiques sont identifiés dans l'offre à commandes pour exécuter les travaux, l'entrepreneur doit fournir les services de ces individus, sauf s'il n'est pas en mesure de le faire pour des motifs indépendants de sa volonté.

Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir les services de tout individu spécifique identifié dans l'offre à commandes, l'entrepreneur doit fournir les services d'un remplaçant qui possède les qualifications et l'expérience similaires. Le remplaçant doit satisfaire aux critères utilisés pour la sélection de l'entrepreneur et être acceptable pour le Canada. L'entrepreneur doit, dans un délai de 48 heures, aviser l'autorité contractante du motif du remplacement de l'individu et fournir :

- a) le nom du remplaçant proposé ainsi que ses qualifications et son expérience (son CV);
- b) la preuve que le remplaçant proposé possède la cote de sécurité exigée accordée par le Canada, s'il y a lieu.

L'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés. L'autorité contractante peut ordonner qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux. L'entrepreneur doit alors se conformer sans délai à cet ordre et retenir les services d'un autre remplaçant. Le fait que l'autorité contractante n'ordonne pas qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux n'a pas pour effet de relever l'entrepreneur de son obligation de satisfaire aux exigences de l'offre à commandes.

### **15. Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales indiquées ci-dessus;
- c) l'Annexe C, description des travaux;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « , modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

### **16. Évaluation de rendement du fournisseur**

Les entrepreneurs doivent noter que le Gouvernement du Canada évaluera son rendement pendant la réalisation des travaux et au moment de leur achèvement. Si le rendement de l'entrepreneur est jugé insatisfaisant plus d'une fois, les privilèges lui permettant de présenter des soumissions dans le cadre de travaux ultérieurs pourraient être suspendus pour une période de 18 mois ou 36 mois.

Le formulaire d'évaluation du rendement de l'entrepreneur est utilisé pour évaluer le rendement.



**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

**CLAUSE DE LA COMMANDES SUBSÉQUENTE**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de toute commande subséquente résultante de l'offre à commandes.

**1. Besoin**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente.

**2. Conditions générales**

2010B (2014-06-26) - Conditions générales - services professionnel (complexité moyenne) s'appliquent à la commande subséquente et en font partie intégrante.

– retirer les paragraphes 4 et 5 de la section 2010 31

**3. Période de la commande subséquente**

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente.

**4. Limite des commandes subséquentes**

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **25,000.00 \$** (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

**ANNEXE A**

**DESCRIPTION DES TRAVAUX**

# COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa

---

## 1. OBJECTIF

La présente demande de propositions porte sur la prestation d'une formation sur la santé et la sécurité au travail et de services de consultation ainsi que sur la production de rapports d'experts pour le Laboratoire David Florida de l'Agence spatiale canadienne, Division des opérations et de la sécurité du bâtiment, situé au 3701 Carling Avenue à Ottawa (Ontario).

Cette offre de services (également appelée offre à commandes), valable pour une période de un (1) an avec option de prolongation pour trois (3) ans supplémentaires, a pour objectif d'obtenir les services d'au moins une firme qualifiée pour la prestation d'une formation sur la santé et la sécurité au travail, de séances d'information ainsi que de services de consultation en vue d'encadrer, de guider et d'aider le LDF de l'ASC à améliorer, élaborer et mettre en œuvre le Système de gestion de la santé et de la sécurité pour tous les aspects en lien avec la politique du Laboratoire en matière de santé et de sécurité et avec le Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SGSST). Le LDF/ASC se réserve le droit d'attribuer le contrat à la firme qui se classera en seconde position si la firme classée en première position est dans l'impossibilité de fournir les services demandés.

L'entrepreneur comprend et accepte que les services faisant l'objet de la présente proposition sont à assurer « **au fur et à mesure des besoins** » et selon les commandes individuelles qui seront émises.

## 2. CONTEXTE

Le LDF/ASC est un bâtiment d'une superficie totale d'environ 13 000 m<sup>2</sup> de bureaux répartis sur quatre niveaux, la majorité de l'espace étant occupé par des laboratoires en salle blanche. Construit en 1971, le bâtiment abrite un peu plus de 100 chercheurs, gestionnaires et clients employés par le programme spatial canadien.

Le Laboratoire prend la santé et la sécurité au travail très au sérieux et s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher ou à tout le moins réduire les blessures survenant sur le lieu de travail et à maintenir un environnement de travail sain. Nous voulons nous assurer que le matériel et les outils utilisés par nos employés dans le cadre de leur travail répondent aux normes prescrites en matière de santé, de sécurité et d'ergonomie et qu'en aucune circonstance ils ne représentent un danger s'ils sont utilisés tel que prévu. Nous voulons également nous assurer que seul le personnel qualifié est autorisé à utiliser certains appareils, conformément aux exigences légales.

## 3. TÂCHES

L'entrepreneur aura la responsabilité d'aider le client à mettre en place les objectifs et activités en matière de sécurité qui lui permettront d'atteindre ses objectifs et ses priorités stratégiques en ce qui a trait à la santé et à la sécurité au travail et ce, **au fur et à mesure des besoins**.

Il sera également responsable de fournir des services de consultation et de conseil afin de soutenir le Laboratoire en participant à l'élaboration continue, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la maintenance des programmes de santé et de sécurité au travail (ministériels et d'entreprise).

Il devra également fournir l'équipement de protection individuelle (EPI), les documents, les outils et la main-d'œuvre requis pour la prestation des services demandés et/ou la mise en œuvre des spécifications fournies par le chargé de projet du Laboratoire, sauf spécification contraire convenue à l'avance.

## **COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

L'entrepreneur doit adopter une démarche d'équipe en ce qui a trait à l'accès aux ressources.

Il doit en outre apporter son aide et ses conseils dans les domaines suivants :

- Élaboration des objectifs du LDF/ASC en matière de santé et de sécurité, ainsi que des indicateurs de rendement en ce qui a trait à la santé et à la sécurité au travail, et mise en place du système de surveillance, d'évaluation et de production de rapports correspondant
- Participation à l'élaboration d'une stratégie globale de mise en œuvre du SGSST
- Élaboration de politiques, de procédures et de pratiques de travail sécuritaires afin de faciliter la conformité du site au SGSST de l'ASC et aux programmes de l'Agence, et notamment à la législation en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail
- Communication et conseils quant à la mise en œuvre des programmes de prévention des risques applicables, conseils sur les dangers et les risques identifiés au cours du processus d'évaluation des risques
- Évaluation des mesures préventives existantes
- Identification des possibilités d'amélioration continue
- Participation sur demande au comité sur la santé et la sécurité du LDF à titre d'invité
- Participation à l'examen des plans de gestion de la sécurité tiers sur demande, afin notamment de s'assurer que les tâches et les responsabilités du propriétaire sont définies de manière appropriée
- Élaboration d'un plan de formation standard pour les employés, les sous-traitants et les visiteurs du LDF/ASC
- Prestation ou coordination de la formation sur la LSST choisie, selon les besoins du LDF/ASC
- Identification des dangers notables à l'occasion d'un examen périodique des rapports d'incidents ou d'accidents et d'une observation en milieu de travail
- Prestation sur demande de services d'experts en matière de santé et de sécurité au travail, ce qui inclut notamment l'hygiène au travail, l'ergonomie, la protection de l'équipement ou la gestion des matériaux
- Assistance lors des inspections du lieu de travail réalisées par le coordonnateur, Santé et sécurité du site ou la gestion des installations
- Assistance sur demande lors des enquêtes menées à la suite d'incidents ou d'accidents
- Réalisation de vérifications ponctuelles des plans de gestion de la sécurité des sous-traitants lors des travaux effectués dans les locaux du LDF/ASC
- Liste non exhaustive

L'entrepreneur aura les responsabilités suivantes :

- assurer les sessions de formation en anglais ou en français, selon les besoins;
- s'assurer que chaque instructeur visite l'ensemble des installations du LDF au moins 75 jours avant de donner une formation afin qu'il puisse se familiariser avec le bâtiment et son matériel;
- fournir au représentant du LDF/ASC un échantillon des documents de formation et des présentations avant chaque cours, et ce, au moins 60 jours avant la date prévue de la formation. L'échantillon sera utilisé pour évaluer si la formation proposée répond aux exigences;
- fournir des exemplaires papier des documents de formation dans les deux langues officielles (anglais et français) pour chacun des cours;

## **COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

- fournir une évaluation écrite de la performance des stagiaires (partie pratique uniquement) par rapport aux attentes établies pour le cours, accompagnée d'une description des points pour lesquels une pratique supplémentaire pourrait bénéficier au stagiaire à l'avenir;
- fournir des certificats de formation et attester au représentant du LDF/ASC que la formation a été suivie jusqu'au bout.

Le LDF/ASC aura les responsabilités suivantes :

- gérer les inscriptions à l'ensemble des événements de formation;
- tenir à jour les registres des présences à chaque événement de formation et fournir une copie de ces registres à l'entrepreneur;
- permettre l'accès au site.

#### **4. CONTRAINTES**

L'entrepreneur doit :

- connaître la partie II du Code canadien du travail et de ses règlements;
- disposer d'une connaissance théorique et pratique de l'enseignement de la méthodologie WSPS d'analyse des risques et des dangers et être compétent en la matière;
- être en mesure d'assurer la prestation du cours dans les deux langues officielles;
- être en mesure de fournir des remplaçants ayant le même niveau de qualification voire des qualifications supérieures.

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

**ANNEXE B**

**BORDEREAU DE SOUMISSION**

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

\* ANNULATION

Si le LDF/ASC annule ou reprogramme une session de formation sans fournir un préavis écrit au moins 24 heures à l'avance, l'entrepreneur sera rémunéré comme suit :

Préavis envoyé au moins 24 heures avant la date prévue pour la formation : aucun paiement.

Annulation ou reprogrammation 24 heures ou moins avant la date de la formation : 100 % du tarif de la formation prévue.

\* TARIFS

Le soumissionnaire **doit** fournir un prix global fixe basé sur la longueur du cours, ainsi qu'un tarif global par jour pour les services de consultation.

Ces prix fixes doivent inclure tous les coûts associés à la prestation des services, y compris l'ensemble des services auxiliaires et administratifs ainsi que le coût des produits livrables.

Si le Laboratoire demande des services qui ne sont pas prévus dans la formation, le soumissionnaire sera rémunéré au tarif fixe convenu pour les services de formation supplémentaires.

Les frais de déplacement ne seront pas remboursés pour les services fournis au titre de la présente offre à commandes. L'entrepreneur doit donc assumer tous les frais de déplacement, y compris les repas, les déplacements en taxi, etc.

**TARIFS DE RÉFÉRENCE POUR LES SERVICES DE CONSULTATION**

**Heures de travail normales - Du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h.**

	<b>Année 1</b> De la date d'octroi de l'offre à commandes au 31 mars 2015	<b>Année 1</b> supplémentaire en option Du 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016	<b>Année 2</b> supplémentaire en option Du 1 <sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017	<b>Année 3</b> supplémentaire en option Du 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
<b>Spécialiste</b>	_____ \$ par jour	_____ \$ par jour	_____ \$ par jour	_____ \$ par jour
<b>Consultant général</b>	_____ \$ par jour	_____ \$ par jour	_____ \$ par jour	_____ \$ par jour

**Heures supplémentaires - Du lundi au vendredi, entre 17 h et 7 h ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés**

	<b>Année 1</b> De la date d'octroi de l'offre à commandes au 31 mars 2015	<b>Année 1</b> supplémentaire en option Du 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016	<b>Année 2</b> supplémentaire en option Du 1 <sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017	<b>Année 3</b> supplémentaire en option Du 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
<b>Spécialiste</b>	_____ \$ par jour	_____ \$ par jour	_____ \$ par jour	_____ \$ par jour
<b>Consultant général</b>	_____ \$ par jour	_____ \$ par jour	_____ \$ par jour	_____ \$ par jour

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

**TARIF DE RÉFÉRENCE  
POUR LES SESSIONS DE FORMATION NORMALES**

	Année 1 De la date d'octroi de l'offre à commandes au 31 mars 2015		Année 1 supplémentaire en option Du 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016	
	Tarif pour un maximum de 8 participants	Tarif pour chaque participant supplémentaire	Tarif pour un maximum de 8 participants	Tarif pour chaque participant supplémentaire
Tarif pour une demi-journée de formation théorique et/ou pratique	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Tarif pour une journée de formation théorique et/ou pratique	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Tarif pour deux journées de formation théorique et/ou pratique	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

	Année 2 supplémentaire en option Du 1 <sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017		Année 3 supplémentaire en option Du 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018	
	Tarif pour un maximum de 8 participants	Tarif pour chaque participant supplémentaire	Tarif pour un maximum de 8 participants	Tarif pour chaque participant supplémentaire
Tarif pour une demi-journée de formation théorique et/ou pratique	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Tarif pour une journée de formation théorique et/ou pratique	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Tarif pour deux journées de formation théorique et/ou pratique	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$



**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

**TARIF DE RÉFÉRENCE  
POUR LES SESSIONS DE FORMATION SUPPLÉMENTAIRES**

	Année 1 De la date d'octroi de l'offre à commandes au 31 mars 2015		Année 1 supplémentaire en option Du 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016	
	Tarif pour un maximum de 8 participants	Tarif pour chaque participant supplémentaire	Tarif pour un maximum de 8 participants	Tarif pour chaque participant supplémentaire
Tarif pour une demi-journée de formation théorique et/ou pratique	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Tarif pour une journée de formation théorique et/ou pratique	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Tarif pour deux journées de formation théorique et/ou pratique	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

	Année 2 supplémentaire en option Du 1 <sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017		Année 3 supplémentaire en option Du 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018	
	Tarif pour un maximum de 8 participants	Tarif pour chaque participant supplémentaire	Tarif pour un maximum de 8 participants	Tarif pour chaque participant supplémentaire
Tarif pour une demi-journée de formation théorique et/ou pratique	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Tarif pour une journée de formation théorique et/ou pratique	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Tarif pour deux journées de formation théorique et/ou pratique	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

**ÉVALUATION DES SOUMISSIONS - VALEUR**

Aux fins d'évaluation, la valeur d'évaluation des soumissions sera calculée comme suit :

	<b>Tarif fixe par jour (A)</b>	<b>Multiplicateur (B)</b>	<b>Total (A x B) (C)</b>
<b>Services de conseil</b>			
Heures de travail normales - Du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h.			
Spécialiste		10	
Consultant général		10	
<b>Services de conseil</b>			
Heures supplémentaires - Du lundi au vendredi, entre 17 h et 7 h ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés			
Spécialiste		2	
Consultant général		2	
<b>SESSIONS DE FORMATION NORMALES</b>			
Tarif pour un maximum de 8 participants			
Une demi-journée de formation théorique et/ou pratique		5	
Une journée de formation théorique et/ou pratique		8	
Deux journées de formation théorique et/ou pratique		4	
<b>SESSIONS DE FORMATION NORMALES</b>			
Tarif pour chaque participant supplémentaire			
Une demi-journée de formation théorique et/ou pratique		12	
Une journée de formation théorique et/ou pratique		14	
Deux journées de formation théorique et/ou pratique		6	
<b>SESSIONS DE FORMATION SUPPLÉMENTAIRES</b>			
Tarif pour un maximum de 8 participants			
Une demi-journée de formation théorique et/ou pratique		1	
Une journée de formation théorique et/ou pratique		1	
Deux journées de formation théorique et/ou pratique		1	
<b>SESSIONS DE FORMATION SUPPLÉMENTAIRES</b>			
Tarif pour chaque participant supplémentaire			
Une demi-journée de formation théorique et/ou pratique		1	
Une journée de formation théorique et/ou pratique		1	
Deux journées de formation théorique et/ou pratique		1	
<b>Valeur totale de l'évaluation de la soumission (Total de la colonne C)</b>			

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

L'évaluation inclura le total pour les quatre années.

Les quantités identifiées dans la colonne du multiplicateur sont fournies aux fins d'évaluation uniquement et ne représentent en aucune façon le volume de travail ni ne constituent un engagement de la part du LDF/ASC.

La valeur totale de l'offre à commandes est de 70 000 \$ avant taxes chaque année, et la valeur maximale d'une commande subséquente à l'offre à commandes est de 25 000 \$ taxes incluses.

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

**ANNEXE C**

**ÉVALUATION DE RENDEMENT DU FOURNISSEUR**

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

**RAPPORT D'ÉVALUATION DU RENDEMENT**

Ce questionnaire doit être rempli par le responsable de projet/autorité technique une fois le contrat exécuté et ce, pour tous les contrats de service (excluant les services d'aide temporaire), les contrats de construction et les contrats de génie-conseil faits à l'ASC et être envoyé à l'agent contractuel responsable.

Nom de l'entrepreneur :	Date d'achèvement du contrat :
Nom du responsable du projet/Autorité technique :	Direction :
No. de contrat :	Titre du projet :

**\* Fournisseur**

Grille :	10 – 9 : Excellent 8 – 7 : Très bon	6 – 5 : Satisfaisant 4 – 3 : Faible	2 – 1 : Insatisfaisant
1. Le fournisseur a-t-il fourni des consultants ayant les études, l'accréditation et l'expérience précisées dans le marché?	10 9 8 7 6 5 4 3 2 1	Commentaires :	
2. Veuillez évaluer la qualité générale des services rendus de ce fournisseur.	10 9 8 7 6 5 4 3 2 1	Commentaires :	
3. Veuillez évaluer la rapidité d'exécution du fournisseur à l'égard des demandes de renseignements ou des problèmes survenus dans le cadre du marché ainsi que leur aptitude à respecter les délais.	10 9 8 7 6 5 4 3 2 1	Commentaires :	
4. Les tâches ont-elles été exécutées conformément aux exigences prévues dans l'énoncé des travaux?	10 9 8 7 6 5 4 3 2 1	Commentaires :	
5. Veuillez évaluer la qualité des communications entre le ministère et le fournisseur.	10 9 8 7 6 5 4 3 2 1	Commentaires :	

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

<p>6. Les documents administratifs ont-ils tous été reçus conformément aux exigences du marché?</p> <p>Les documents administratifs comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Les factures</li> <li>b. Les rapports de progrès</li> <li>c. Les rapports sur l'utilisation ou le volume d'affaires</li> <li>d. Les ordres du jour et comptes rendus des réunions</li> <li>e. Documentation et qualité des travaux</li> </ul>	<p align="center">10 9 8 7 6 5 4 3 2 1</p>
	<p>Commentaires :</p>
<p><b>TOTA L</b></p>	<p><b>/60</b></p>

**Barème**

Excellent : 54 et plus  
Très bon : 42 à 53  
Satisfaisant : 30 à 41  
Faible : 18 à 29  
Insatisfaisant : 18 et moins

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

**ANNEXE D**

**CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES ET COTÉS**

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

MÉTHODE D'ÉVALUATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Il est recommandé aux soumissionnaires de répondre à chaque exigence en donnant suffisamment de détails pour permettre à l'équipe chargée de l'évaluation de procéder à une analyse et à une évaluation complètes des éléments requis. Les propositions qui ne répondent pas adéquatement aux exigences obligatoires seront exclues de la suite de l'évaluation. Seules les propositions qui respectent les exigences obligatoires poursuivront le processus avec l'évaluation des exigences cotées supplémentaires. Votre proposition technique doit répondre à chacune des exigences dans l'ordre où elles apparaissent et indiquer l'endroit dans leur proposition où il y est fait référence.

**Critères obligatoires**

Les firmes soumissionnaires doivent prouver qu'elles ont l'expertise suivante :

<b>N<sup>o</sup></b>	<b>CRITÈRES OBLIGATOIRES</b>	<b>SATISFAIT? (Oui/non)</b>
<b>M1</b>	Le soumissionnaire doit prouver qu'il est dans le métier depuis au moins cinq (5) ans.	
<b>M2</b>	Le soumissionnaire doit démontrer sa compétence dans le secteur de la santé et de la sécurité et apporter des preuves reconnues par un organisme canadien et international.	
<b>M3</b>	Le soumissionnaire doit prouver qu'il utilise un système de gestion de la qualité respectant les exigences de la norme ISO 9001 (c'est-à-dire qu'il doit fournir une copie du certificat d'enregistrement sur laquelle le numéro du certificat est clairement visible).	
<b>N<sup>o</sup></b>	<b>EXPÉRIENCE DU PERSONNEL OBLIGATOIRE</b>	<b>SATISFAIT? (Oui/non)</b>
<b>M4</b>	Le soumissionnaire doit prouver qu'il dispose d'une équipe de professionnels de la santé et de la sécurité tels qu'un hygiéniste, des spécialistes en ergonomie, en protection de l'équipement et en gestion des matériaux et des généralistes agréés.  Afin de démontrer sa conformité avec ce critère, le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition une copie des agréments pour chaque catégorie susmentionnée.	
<b>M5</b>	Le soumissionnaire doit apporter la preuve que les ressources proposées disposent d'au moins 3 années d'expérience acquise au cours des six dernières années en prestation de formations sur la santé et la sécurité au travail pour les cours de formation suivants (partie de la formation théorique et pratique pour les cours applicables) : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Verrouillage et étiquetage</li> <li>2. Espaces confinés – Connaissance et entrée</li> <li>3. Chariots élévateurs à contrepoids et manipulation du propane</li> <li>4. Chariots élévateurs rétractables et pour allées étroites Raymond</li> <li>5. Grue mobile à relevage par câble en hauteur et sécurité du câblage</li> </ol>	



**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

	<p>6. SIMDUT 7. Premiers secours, RCP/Défibrillateur externe automatisé 8. Protection contre les chutes 9. Monte-homme aériens/plateformes de travail surélevées électriques (pour appareils Denka et Genies) 10. Inspections sur le lieu de travail 11. Gestion des dangers 12. Enquêtes en cas d'accident 13. Comité de santé et de sécurité au travail</p> <p>**Cette liste de cours de formation est fournie uniquement aux fins de préparation de l'offre et ne doit pas être considérée comme la liste complète des cours de formation qui pourront être donnés durant le contrat.</p> <p>Afin de démontrer sa conformité avec ce critère, le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition le curriculum vitae (CV) détaillé de toutes les ressources proposées.</p> <p>Le CV ou la proposition doivent inclure les éléments suivants :</p> <p>a) une description de l'expérience pertinente (y compris les années/mois d'engagement); b) l'expérience de travail présentée par ordre chronologique (indiquée en années/mois); c) une liste détaillée des réalisations universitaires et professionnelles de chaque ressource proposée.</p>	
--	---	--

**Critères cotés par points**

Afin d'être qualifiées pour le processus de cotation, les propositions doivent répondre aux exigences cotées suivantes dans l'ordre indiqué, et doivent clairement indiquer les endroits de la proposition où il est fait référence à chacune d'elle.

<b>N<sup>o</sup></b>	<b>Autres critères techniques</b>	<b>Points</b>	<b>Note</b>
<b>R1</b>	<p>Dispose d'une expérience préalable sur des types de formation similaires (comme indiqué au point M5) Chaque année d'expérience = 1 point (jusqu'à un maximum de 10 points)</p>	<b>10</b>	
<b>R2</b>	<p>Soumettre une copie du profil de l'entreprise et de son historique dans lequel sont mis en avant son activité, sa taille et son profil</p> <p align="center"><b>- <i>Expérience pertinente : 15 ans ou plus = 15 points</i></b> Au moins 5 ans d'expérience 1 point pour chaque année jusqu'à un maximum de 15 points</p> <p align="center"><b>- <i>Taille de l'entreprise : 30 employés ou plus = 5 points</i></b> De 15 à 29 employés = 5 points De 1 à 15 employés = 3 points</p>	<b>20</b>	
<b>R3</b>	<p>Le principal soumissionnaire (entrepreneur) doit fournir au moins cinq (5) références pour des projets similaires terminés, ainsi que les coordonnées des personnes ressources. Les projets doivent</p>	<b>10</b>	

**COURS DE FORMATION ET SERVICES DE CONSULTATION  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
au Laboratoire David-Florida (LDF) à Ottawa**

---

	avoir été réalisés au cours des cinq (5) dernières années. 5 références ou plus = 10 points De 2 à 4 références = 5 points Moins de 2 références = 0 point		
	<b>NOMBRE TOTAL DE POINTS</b>	<b>40</b>	
	<b>Nombre minimum de points requis</b>	<b>20</b>	